ART. 10 N° CE3654

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º CE3654

présenté par M. Taupiac et Mme Bassire

à l'amendement n° CE|3573 de M. Lecamp

ARTICLE 10

À la seconde phrase du onzième alinéa, après le mot :

« veille »

Insérer les mots:

« à une présentation exhaustive, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir une présentation exhaustive des structures d'accompagnement.